

NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE

Compte administratif 2016

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le compte administratif 2016, disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante, qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Ainsi, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, dans tous les cas, avant la clôture de l'exercice suivant

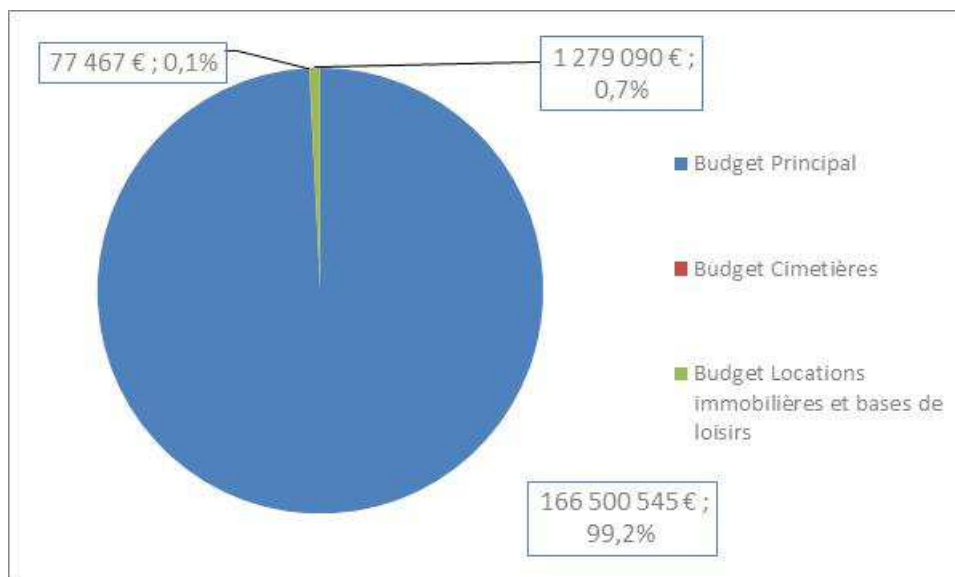
La Ville de Poitiers gère 3 budgets : le budget Principal et deux budgets annexes, Cimetières et Locations Immobilières et Bases de Loisirs.

En recettes et en dépenses, le budget de la Ville de Poitiers consolidé (budgets annexes compris) s'élève respectivement à 184,3 millions d'€ et 167,9 millions d'€ :

	Recettes	Poids	Dépenses	Poids
Budget Principal	183 349 362 €	99,48%	166 500 545 €	99,19%
Budget Cimetières	46 697 €	0,03%	77 467 €	0,05%
Budget Locations immobilières et bases de loisirs	910 606 €	0,49%	1 279 090 €	0,76%
TOTAL	184 306 665 €	100,0%	167 857 102 €	100%

En dépenses, la répartition entre le budget Principal et les deux budgets annexes s'établit de la manière suivante :

Répartition des dépenses par budget – exercice 2016



1 LE BUDGET PRINCIPAL

La vue d'ensemble de l'exécution budgétaire 2016 du budget Principal se traduit par des recettes s'élevant à 183,3 M€ et des dépenses à 166,50 M€, soit un résultat brut global de 16,8 M€ (investissement + fonctionnement). Ce résultat brut ne prend en compte que les dépenses et les recettes de l'année (hors excédent reporté de fonctionnement et résultat reporté N-1 d'investissement).

Le budget 2016 avait été construit sur des bases prudentes pour engager les dépenses programmées, tout en prévoyant une enveloppe de dépenses imprévues de 1,2 M€ (1,0 % des dépenses réelles de fonctionnement) bien inférieure au maximum légal de 7,5%.

Pour mémoire, ce budget avait été construit sur les bases suivantes :

- pas d'augmentation du taux des impôts locaux pour la sixième année consécutive
- un programme d'investissement supérieur à celui de 2015
- des subventions en légère hausse
- la préservation des capacités financières dans un contexte de légère baisse des dotations, qui prévoyait une légère augmentation de l'épargne brute en 2016
- la stabilité de l'encours de dette
- la maîtrise des dépenses de fonctionnement courant
- une politique de Ressources Humaines qui veille à la maîtrise de la masse salariale.

LE FONCTIONNEMENT

Le tableau ci-dessous présente les montants et les évolutions en net. Cette présentation est plus représentative sur le plan économique de l'évolution du budget.

Ce tableau indique les éléments des comptes administratifs 2015 et 2016 (CA 2015 et CA 2016), du budget primitif 2016 (BP voté le 4 avril 2016) et des crédits totaux 2016 (VOTE 2016), résultant des ajustements effectués tout au long de l'année suite aux décisions modificatives adoptées par le Conseil Municipal.

L'exercice 2016 a été marqué par deux grandes évolutions :

- le transfert des services communs (personnel transversal travaillant à la fois pour la Ville de Poitiers et Grand Poitiers) à Grand Poitiers au 1er janvier 2016 qui entraîne une baisse des dépenses des ressources humaines de 15,2 M€ par rapport au CA 2015
- le transfert des compétences « Voirie / éclairage public », « Promotion du tourisme » et « Réseau de chaleur » à Grand Poitiers à partir du 1er juillet 2016, ainsi que la gestion des deux premières compétences dans le cadre de conventions de gestion avec Grand Poitiers.

Pour ce dernier cas, la Ville de Poitiers poursuit jusqu'au 31 décembre 2017 la prise en charge des dépenses, qui sont ensuite remboursées par Grand Poitiers.

SECTION DE FONCTIONNEMENT EN NET	CA 2015	BP 2016	VOTE 2016	CA 2016	Variation de CA à CA
FISCALITE	78 363 812	63 295 024	57 915 736	57 269 657	-26,9%
DOTATIONS RECUES	32 443 982	31 665 786	31 665 786	31 294 898	-3,5%
EXCEDENT REPORTE	1 152 750	1 374 068	2 052 130	2 052 130	78,0%
AUTRES PRODUITS	1 036 554	-588 452	-1 206 474	11 695 252	NS
PRODUITS RECUS	112 997 098	95 746 426	90 427 178	102 311 938	-9,5%
RESSOURCES HUMAINES EN NET*	60 519 600	45 862 213	43 518 463	42 753 381	-29,4%
SUBVENTIONS VERSEES	24 890 083	25 508 066	25 312 536	25 147 907	1,0%
CHARGES GENERALES EN NET*	9 427 536	11 026 225	9 866 445	8 137 062	-13,7%
FRAIS FINANCIERS	2 848 697	4 684 600	4 488 048	2 331 380	-18,2%
DEPENSES COURANTES	97 685 916	87 081 104	83 185 491	78 369 730	-19,8%
EPARGNE BRUTE	15 311 182	8 665 322	7 241 688	23 942 208	56,4%

Les constats principaux sont les suivants :

- Une épargne brute (excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement) de 23,9 M€, contre 15,3 M€ en 2015, supérieure à la prévision du Budget Primitif (8,7 M€). Cet autofinancement brut, avec les recettes propres d'investissement, est affecté à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement). A périmètre équivalent et en soustrayant la recette exceptionnelle résultant de la vente des parts sociales SIPEA (12,5 M€), l'épargne brute au CA 2016 est supérieure de 4,1 M€ à celle prévue au BP 2016.

- Des produits nets supérieurs de 6,6 M€ par rapport au BP 2016. Cette évolution tient compte de la recette exceptionnelle résultant de la vente des parts sociales de SIPEA (12,5 M€). Elle prend acte de la disparition de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) (-4,9 M€) par intégration dans l'Attribution de Compensation, de l'actualisation de l'AC (+0,4 M€) suite aux transferts de compétences au 1^{er} juillet et de la baisse des produits de la fiscalité (-0,6 M€).

La diminution de ces derniers s'explique par :

- o l'élargissement des exonérations de foncier bâti applicables aux logements sociaux
- o la surévaluation par les services de l'Etat des bases notifiées de TH.

Cette diminution est compensée partiellement par des recettes de fiscalité indirecte en augmentation (droits de mutation : + 0,3 M€).

- Des dépenses nettes maîtrisées qui permettent une économie de 8,7 M€ par rapport au BP 2016 :
 - o 3,1 M€ sur les ressources humaines en raison principalement de remboursements de Grand Poitiers au titre des conventions de gestion des compétences « Voirie / éclairage public et « Promotion du tourisme », non prévus au BP, ainsi que des services communs. Ces recettes ont été complétées par des efforts dans la gestion de la masse salariale et des dépenses de fonctionnement courant liées aux ressources humaines.
 - o 2,9 M€ sur le fonctionnement courant, dont principalement 1,1 M€, de dépenses imprévues non réalisées, 0,7 M€ sur les dépenses courantes, 0,5 M€ sur les fluides,
 - o 2,3 M€ sur les frais financiers en raison de la bonne conjoncture des taux et la maîtrise de l'encours
 - o 0,4 M€ sur les subventions versées.

L'INVESTISSEMENT

	CA 2015	BP 2016	CA 2016	Variation CA à CA	Taux de consommation du BP 2016
AFFECTATION DU RESULTAT	11 755 822	11 498 598	11 248 267	-4,3%	97,8%
AUTRES RECETTES	4 787 655	4 250 000	3 929 016	-17,9%	92,4%
CESSIONS	0	974 000	0	0,0%	0,0%
RESSOURCES PROPRES	16 543 477	16 722 598	15 177 283	-8,3%	90,8%
INVESTISSEMENT	20 755 289	27 846 575	17 678 534	-14,8%	63,5%
SUBVENTIONS RECUES	2 661 990	4 174 714	2 459 926	-7,6%	58,9%
CONVENTION DE GESTION			2 661 590	NS	NS
PROGRAMME D'INVESTISSEMENT	18 093 298	23 671 860	17 880 198	-1,2%	75,5%
REMBOURSEMENT D'EMPRUNT	11 432 446	12 454 245	11 736 346	2,7%	94,2%
PROGRAMME D'EMPRUNT	9 500 000	18 681 621	10 550 000	11,1%	56,5%
EVOLUTION DE L'ENCOURS	-1 932 446	6 227 376	-1 186 346	-38,6%	-19,1%
RESULTAT REPORTE N-1	0	-9 363 853	0	0,0%	0,0%
AVANCES REMBOURSABLES	2 089 473	1 420 418	-1 152 000	-155,1%	-81,1%
AUTRES RECETTES	2 089 473	-7 943 436	-1 152 000	-155,1%	14,5%
BESOIN DE FINANCEMENT	1 392 794	8 665 322	5 041 261	262,0%	58,2%

Les dépenses d'investissement représentent 22,8 % de la dépense totale du budget.

Le Programme d'investissement a été réalisé à 75,4 % : 21,0 M€ pour 27,8 M€ au BP (26,5 M€ de nouveaux crédits et 1,3 M€ de reports).

Les principaux projets financés concernent :

- L'éducation (5,2 M€), dont 4,8 M€ au titre du programme dans les écoles (dont l'extension du groupe scolaire Pablo Neruda [2,6 M€]), 0,3 M€ pour l'environnement numérique de travail et 0,1 M€ pour la réhabilitation du groupe scolaire Bouloux.
- La vie culturelle (3,7 M€), dont 2,0 M€ pour le Confort Moderne, 0,5 M€ pour les travaux dans les bâtiments culturels de la Ville et la mise en valeur du patrimoine culturel, 0,4 M€ pour les monuments historiques et 0,3 M€ pour les achats et travaux pour les établissements culturels.
- Les dépenses relatives à la convention de gestion « Voirie / éclairage public » (3,3 M€).
- L'environnement de travail (2,3 M€), dont 2,2 M€ pour les outils de travail (équipements, matériel et locaux du personnel) et 0,1 M€ au titre de la qualité de vie au travail.
- Le cadre de vie (2,3 M€), dont l'aménagement de Tison (0,5 M€), des aménagements dans les quartiers (0,5 M€), des aménagements sur espaces verts (0,3 M€), des travaux d'éclairage public et de bornes automatiques (0,3 M€), les espaces connexes au Bus à Haut Niveau de Services (0,3 M€), des aménagements d'ouvrages d'art (0,1 M€).
- La vie de quartier et la citoyenneté (1,7 M€), dont les travaux réalisés dans les mairies (0,5 M€), la vidéo protection (0,3 M€), les budgets participatifs (0,3 M€) et le Centre d'Animation de Beaulieu (0,2 M€).
- La cohésion sociale et solidarité (1,1 M€) dont les travaux de rénovation des crèches Pigeon Vole et Court'Echelle (0,8 M€).
- Les Bâtiments (0,7 M€), dont les mises en conformité électrique, ascenseurs et incendie, le renouvellement d'équipements de chauffage et l'achat d'extincteurs (0,5 M€)
- Le développement urbain (0,7 M€), dont l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine et le Nouveau Programme de National de Rénovation Urbaine (0,3 M€) et l'amélioration de l'habitat (0,2 M€)

Pour l'ensemble de ce programme d'investissement, la Ville de Poitiers a perçu des subventions de l'Etat, de la Région, du Département, de Grand Poitiers et du Centre Communal d'Action Sociale pour 2,5 M€.

Les ressources propres (5,2 M€) sont composées de :

- L'autofinancement dégagé par l'exercice 2015 (11,2 M€)
- Les autres recettes (3,9 M€), dont le Fonds de Compensation pour la TVA (3,0 M€), les amendes de police (0,5 M€) et la taxe d'aménagement (0,4 M€)

Les autres recettes sont constituées des avances remboursables versées à la Société d'Equiperment du Poitou (1,3 M€ en dépenses et recettes) et du remboursement de la moitié de l'avance de l'Etat sur le Fonds de Compensation pour la TVA (1,1 M€).

Le remboursement du capital des emprunts est de 11,7 M€. En parallèle, le recours à l'emprunt pendant l'exercice 2016 a été de 10,5 M€, d'où un désendettement facial de 1,2 M€

Avec les transferts de compétences intervenus courant l'exercice 2016, particulièrement l'éclairage public et la voirie, l'encours de dette, au 31/12/2016, est passé à 95,0 M€ contre 111,3 M€ au 31 décembre 2015. De ce fait, la capacité dynamique de désendettement, qui résulte du rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute (hors excédent reporté) est de 8,9 années.

2 LES BUDGETS ANNEXES

Les budgets annexes sont des budgets distincts du fait de la loi ou par choix de la collectivité. La Ville de Poitiers gère deux budgets :

- le budget annexe «Service funéraire» qui s'équilibre par ses propres recettes
- le budget annexe «Locations immobilières et bases de loisirs» qui s'équilibre via une participation du budget Principal.

2-2-3 Le Budget « Service funéraire »

Le budget « Service funéraire » retrace les opérations dites du service extérieur de pompes funèbres : creusement et comblement des fosses, taxes d'inhumation et de crémation, droits de dépôt en caveau provisoire.

Les recettes des produits de services (34 K€) ne parviennent plus depuis 2 ans à couvrir les dépenses de fonctionnement, en raison principalement de la baisse du nombre d'inhumations au profit de la crémation, d'où un déficit brut de 2,4 K€, malgré une participation exceptionnelle du budget Principal de 4,7 K€.

Le programme d'investissement est de 31,8 K€. Elles prennent en compte l'achat de matériel pour 30,4 K€, dont une mini pelle (29,0 K€) et des travaux de protection sur un columbarium (1,3 K€).

2-2-3 Le Budget Locations Immobilières et Bases de Loisirs

Ce budget comprend 2 secteurs autonomes : la location de salles (Salons de Blossac, chapelle Henri IV, auditorium du Musée Ste Croix, salle Richard Bloch à la Médiathèque), la restauration et l'hébergement des bases de loisirs de Saint Pierre et de Beauvoir.

Ce budget est équilibré par une participation du budget Principal de 467 K€. L'exercice 2016 fait ressortir un excédent brut de fonctionnement de 83,0 K€, amélioré par l'intégration dans ce budget des commerces du parking de l'Hôtel de Ville.

Le programme d'investissement 2016 de 697 K€ comprend principalement :

- La fin des travaux de requalification des Salons de Blossac (670,7 K€)

- L'achat de mobilier, de matériel et de jeux dans les bases de loisirs (20,5K€)

